

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle Carré, Vice-présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mmes Marie-Gabrielle Carré, Sonia Sanchez, Patricia Mary, Séverine Blanloeil, Blandine Elain, M. Christian Peulvey, Mmes Françoise Clénet, Marie-Claude Bailliard, M. Jean-Luc Wemaere, Mme Claudine Liard, M. Daniel Cevaer, Mme Ghislaine Rousset-Rigolier.

Étaient absents excusés :

Mme Sophie Piveteau-Aussant (*procuration à Mme Claudine Liard*).

Étaient absents :

M. Xavier Bonnet, Mmes Catherine Cormerais, Nicole Cléro, M. Claude Petit.

Assistaient également :

M. Druelle et Mmes Bargeolle et Meillerais au titre des services.

Secrétaire de séance : Mme Sonia Sanchez.

Date de la convocation : 15 juin 2023.

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : 12	Excusés : 1	Absents : 4	Votants : 13
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

### ADMINISTRATION GENERALE

#### PERSONNEL

▫ **Modification du tableau des effectifs**

Madame la Vice-présidente rappelle que,

La collectivité doit veiller à la concordance des postes ouverts avec la réalité des grades des agents recrutés. En effet, le tableau des effectifs est amené à évoluer dans le temps (cf. mutations, recrutements, avancements de grades...) et doit être régulièrement mis à jour. C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser comme suit le tableau des effectifs, avec effet à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2023** (sauf exceptions mentionnées) :

#### Résidence 'Jacques Bertrand'

- *Infirmiers*
  - Création d'un poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires) pour permettre un recrutement par voie de détachement à compter du 4 septembre 2023, en cohérence avec le statut de l'agent recruté.
  - Suppression d'un poste d'infirmier en soins généraux à temps non complet (28 heures hebdomadaires), précédemment occupé par un agent ayant mis fin à son détachement.
  - NB : La création d'un poste d'un niveau supérieur à celui initialement occupé répond aux difficultés de recrutement rencontrées dans ce secteur et à la nécessité de compléter l'effectif.
- *Aides-soignants, aides médico-psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux :*
  - Création d'un poste d'auxiliaire de soins principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour permettre l'avancement de grade d'un agent.

- ▶ Suppression d'un poste d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, précédemment occupé par l'agent bénéficiant de l'avancement de grade.
- ▶ Création d'un poste d'aide-soignant de classe normale à temps complet pour permettre le remplacement d'un agent démissionnaire. Le recrutement est en cours.
- ▶ Suppression d'un poste d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, précédemment occupé par l'agent démissionnaire.

#### **Service d'aide à domicile**

- *Aides à domicile*
- ▶ Création d'un poste d'agent social à temps non complet (24 heures 30 hebdomadaires) pour permettre le remplacement d'un agent retraité.
- ▶ Suppression d'un poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe (grade d'avancement) à temps non complet (28 heures hebdomadaires), précédemment occupé par l'agent retraité.
- ▶ Création d'un poste d'agent social à temps non complet (6 heures hebdomadaires) pour permettre de compléter les effectifs du service d'aide à domicile avec un agent exerçant par ailleurs une autre activité professionnelle.

#### **Après avoir entendu cet exposé,**

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

VU le budget du CCAS,

VU les différents textes, portant sur les dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale et aux cadres d'emplois des agents territoriaux,

VU la délibération du Conseil d'administration en date du 27 février 2023 portant sur la modification du tableau des effectifs du CCAS de Clisson,

VU l'avis du Comité social territorial réuni le 19 juin 2023,

CONSIDERANT que les modifications apportées au tableau des effectifs répondent aux besoins du CCAS de Clisson et à des nécessités de service,

#### **Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les modifications précédemment exposées, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (sauf exceptions mentionnées),

**MODIFIE** le tableau des effectifs qui tient compte de la mise en conformité des postes créés/supprimés et de ceux réellement pourvus, tel qu'il est annexé,

**DIT** que ce tableau des effectifs remplace celui annexé à la délibération du 27 février 2023,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

**AUTORISE** Monsieur le Président, à défaut, Madame la Vice-présidente, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Sonia Sanchez**  
Secrétaire de séance




**Marie-Gabrielle Carré**  
Vice-présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **21 JUN 2023**
- son affichage le **26 JUN 2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Accusé de réception en préfecture  
044-264401555-20230619-DEL-230604-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2023  
Date de réception préfecture : 21/06/2023

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2023

<b>RESIDENCE « JACQUES-BERTRAND »</b>		<b>40</b>	<b>34</b>
	Attaché principal	1	1
Administration	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Adjoint administratif	1	1
Animation	Adjoint d'animation <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
Maintenance	Adjoint technique <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
Cuisine	Adjoint technique <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
	Adjoint technique	2	2
Agents de service	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
	Adjoint technique <i>TNC 31h30/semaine</i>	1	1
	Adjoint technique <i>TNC 28h/semaine</i>	3	3
Psychologue	Psychologue de classe normale <i>TNC 07h/semaine</i>	1	0
Aides-soignants, aides médico- psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux	Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
	Aide-soignant de classe supérieure	3	3
	Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
	Aide-soignant de classe normale	7	6
	Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe <i>TNC 28h/semaine</i>	1	0
	Aide-soignant de classe normale - <i>TNC 28h/semaine</i>	2	1
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
	Agent social	1	1
Infirmiers	Infirmier en soins généraux	2	2
	Infirmier en soins généraux hors classe <i>TNC 28 h/semaine</i>	1	0
	Infirmier en soins généraux <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
<b>AIDE SOCIALE</b>		<b>12</b>	<b>11</b>
	Assistant socio-éducatif principal	1	1
Secrétariat	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Aide à domicile	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe <i>TNC à 24h30/semaine</i>	2	2
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe <i>TNC à 24h30/semaine</i>	1	1
	Agent social - <i>TNC à 28h/semaine</i>	2	2
	Agent social - <i>TNC à 24h30/semaine</i>	4	3
	Agent social - <i>TNC à 6h/semaine</i>	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>52</b>	<b>45</b>

Modifications apportées

Accusé de réception en préfecture  
044-264401555-20230619-DEL-230604-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2023  
Date de réception préfecture : 21/06/2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.*

